



الهيئة العليا للاتصال السمعي البصري
Хорошо! Слушай! Слушай!
Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle

Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (<https://www.haca.ma>)

[Accueil](#) > Attribution par le CSCA de l'autorisation de commercialisation du service à accès conditionnel « Al Jazeera Arriyadia » à la société CINEST

[A](#) [1] [A](#) [1]

Attribution par le CSCA de l'autorisation de commercialisation du service à accès conditionnel « Al Jazeera Arriyadia » à la société CINEST

Le Conseil supérieur de la Communication Audiovisuelle -CSCA- a rendu, en date du 28 octobre 2009, sa décision n° 47-09 par laquelle il a accordé à la société CINEST SARL, l'autorisation de commercialiser sur le territoire marocain le service de communication audiovisuelle à accès conditionnel désigné par le nom commercial « Al Jazeera Arriyadia ».

Cette autorisation est accordée pour une durée d'une année renouvelable deux fois, par tacite reconduction.

Liens

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>